

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 13 septembre 2021

Le Conseil Municipal de FLAVIGNY sur MOSELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 juillet 2021 à 20 h 30 au foyer socioculturel de Flavigny sur Moselle, sous la présidence de Marcel TEDESCO, Maire.

Etaient présents :

TEDESCO Marcel, RAVEY Dominique, DURAND Pascal, ROZAIRE Anne, ~~ROMARY Jean-Claude~~, ~~CARDOT Marie-Claude~~, ~~ROUSSEAU Dominique~~, GREINER Cathy, SIMONIN Frédérique, ~~NOISETTE Laurent~~, ~~JACOB Valérie~~, ÉTÉVÉ Guillaume, MEYER Christine, FRESSE Sébastien, HUSSON Séverine, ~~GEORGEL Gérard~~, HINDELANG Stéphanie, GIRAUD Anthony, BOURGAUX Christian

Etaient excusé(s) : Jean-Claude ROMARY, Marie-Claude CARDOT, Dominique ROUSSEAU, Laurent NOISETTE, Valérie JACOB, Gérard GEORGEL.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

- Dominique ROUSSEAU à Stéphanie HINDELANG
- Marie-Claude CARDOT à Dominique RAVEY
- Gérard GEORGEL à Christine MEYER
- Laurent NOISETTE à Guillaume ETEVE
- Jean-Claude ROMARY à Marcel TEDESCO
- Valérie JACOB à Pascal DURAND

N°46/2021 Marché à procédure adaptée du projet inter-générationnel : décision sur les lots infructueux et les négociations et décision modificative n°02/2021

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 09 novembre 2020, le conseil municipal avait approuvé l'Avant-Projet Détaillé (APD) et lancé le Marché à Procédure Adapté (MAPA) le 17 mai 2021 pour le projet intergénérationnel sur la base d'un dossier « Projet » (PRO) fixé à 2 843 953 € HT, soit 3 412 743,60 € TTC.

C'est sur ce montant que la rémunération définitive de la maîtrise d'œuvre a été arrêtée dans le cadre d'un avenant n°1 approuvé par délibération du 25 janvier 2021 pour un montant de 281 600 € ht, soit 323 600 € ttc. Sur la base du dossier PRO, les marchés ont été allotés en 14 lots. Compte-tenu du montant du marché, la procédure de consultation retenue était une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation conformément aux dispositions du code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 20 mai 2021 à 9h00 et une parution dans l'Est Républicain a été faite le 26 mai 2021. La date et l'heure limites de réception des plis ont été fixées au 21 juin 2021 à 12h00. L'ouverture des plis s'est tenue le 22 juin 2021 à partir de 9h00. 32 plis dématérialisés ont été reçus sur la plateforme pour 35 offres. 1 des plis a été déposé après la date limite et a été rejeté sans avoir été ouvert.

Lors de cette ouverture, la commission interne a constaté un écart conséquent entre l'évaluation de la maîtrise d'œuvre et la réalité, puisque qu'en additionnant uniquement les offres moins-disantes pour chacun des lots ainsi que le montant des estimations pour les lots restés sans offres, le coût total des travaux s'évalue à **3 312 838 € HT**, à **468 886 € soit 16,5% au-dessus du montant définitif arrêté lors de l'approbation du dossier APD**. Lors de la réunion du 16 juillet dernier, l'assemblée délibérante avait estimé qu'elle n'est pas en mesure de rendre un avis éclairé sur ce dossier sans un rapport d'analyse détaillé. Une nouvelle réunion de la commission d'appel d'offres s'est donc déroulée le 31 août dernier et la maîtrise d'œuvre a présenté à cette occasion une analyse claire de la situation et a proposé à la maîtrise d'ouvrage des solutions pour optimiser le marché et réduire les dépassements constatés.

Il est à noter que les dépassements concernent soit des lots où il n'y a pas eu de réelle concurrence (Lot menuiseries extérieures = 1 seule offre), soit des CDPGF qui ont été mal compris et mal appréciés par les candidats (prise en compte de PSE dans le calcul de base, etc...). En réalité, le dépassement peut être estimé à 224 913 € avant négociation, si les lots non pourvus sont attribués aux prix estimés ainsi que le lot « menuiseries-extérieures » que l'on propose de relancer. A l'issue de cette réunion, les propositions de la CAO sont les suivantes pour optimiser le résultat de l'appel d'offres :

OUVERTURE DES PLIS DU MAPA - PROJET INTERGENERATIONNEL

| Lot marché | Lot Gros-Œuvre | Intitulé | Estimation | Classement provisoire | % par rapport à l'estima | Proposition de suite à donner | Accord de principe du CM |
|------------|----------------|------------------------------------|-------------|-----------------------|--------------------------|--|--|
| 1 | 1 | VRD | 346 169 € | 320 000,00 € | -7,56% | négociation simple par courrier | négociation simple par courrier |
| 2 | 2a | Démolition - Gros-Œuvre | 797 230 € | 767 164,08 € | -3,77% | RV + négociation | RV + négociation |
| 3 | 2b | Charpente | 37 759 € | 37 759,00 € | 0,00% | Relance consultation sans publicité ni mise en concurrence préalable (pas de candidat) | Relance consultation sans publicité ni mise en concurrence préalable (pas de candidat) |
| 4 | 3 | Etanchéité-Couverture | 202 275 € | 202 274,50 € | 0,00% | Relance consultation sans publicité ni mise en concurrence préalable (pas de candidat) | Relance consultation sans publicité ni mise en concurrence préalable (pas de candidat) |
| 5 | 4 | Parement façade | 154 057 € | 146 799,20 € | -4,71% | RV + négociation | RV + négociation |
| 6 | 5 | Menuiserie extérieure - Métallerie | 292 760 € | 292 760,30 € | 0,00% | Relance MAPA (infructueux car supérieure estim et pas de concurrence) | Relance MAPA (infructueux car supérieure estim et pas de concurrence) |
| 7 | 6 | Menuiserie intérieure | 219 871 € | 295 300,00 € | 34,31% | Relance MAPA (infructueux car supérieure estim et nouveau CCTP) | Relance MAPA (infructueux car supérieure estim et nouveau CCTP) |
| 8 | 7 | Cloisons - Faux-plafonds | 186 120 € | 204 608,68 € | 9,93% | RV + négociation | RV + négociation |
| 9 | 8 | Revêtement de sol | 85 495 € | 96 354,80 € | 12,70% | RV + négociation | RV + négociation |
| 10 | 9 | Peinture | 42 941 € | 55 319,80 € | 28,83% | RV + négociation | RV + négociation |
| 11 | 10 | Electricité CFA - CFO | 143 500 € | 287 810,44 € | 100,56% | RV + négociation | RV + négociation |
| 12 | 11a | Chauffage - Ventilation | 204 985 € | 246 124,55 € | 20,07% | RV + négociation | RV + négociation |
| 13 | 11b | Plomberie | 97 790 € | 93 918,86 € | -3,96% | RV + négociation | RV + négociation |
| 14 | 12 | Appareil élévateur | 33 000 € | 22 671,00 € | -31,30% | négociation simple par courrier | négociation simple par courrier |
| | | Sous-Total : | 2 843 952 € | 3 068 865,21 € | 7,91% | | |
| | | Equipements mobiliers | | - € | | | |
| | | Total : | 2 843 952 € | 3 068 865,21 € | | | |
| | | Dépassement : | | 224 913,21 € | | | |
| | | % de dépassement : | | 7,91% | | | |

S'agissant d'un MAPA dont le montant est supérieur à sa délégation, le Maire rappelle qu'il appartient à l'assemblée délibérante de valider ces choix tant au niveau de l'infructuosité et au lancement de nouveaux marchés que sur le plan de l'engagement des négociations pour les autres.

Par ailleurs, il convient également de revoir le programme budgétaire de l'opération pour l'ajuster au nouveau montant même si l'on peut espérer que les négociations vont réduire les dépassements car la tension qui existe sur certains matériaux risque d'avoir une incidence sur le résultat de ces nouvelles offres.

En conséquence, le Maire propose que le conseil municipal :

- **DONNE SON ACCORD** sur la suite proposée aux lots comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **VALIDE** la décision modificative n°02/2021 permettant d'ajuster le projet intergénérationnel comme suit :

Prog 2020-02 : Réfection bas rue de Mirecourt = - 225 000 €

Prog 2015-09 : Projet intergénérationnel = + 225 000 €

ADOpte A L'UNANIMITE

N°47/2021 : Approbation du projet d'aménagement du Chaubourot et demande de subvention FEADER et DM n°03-2021

Mme Anne ROZAIRE, 3^e Adjointe responsable de la commission « Cadre de vie » rappelle que Flavigny-sur-Moselle est un village lorrain de type "village-rue" qui ne possède pas de place centrale.

Situé entre la partie haute et partie basse de la commune, un ancien terrain de camping, appelé le CHAUBOUROT est aujourd'hui la propriété de la commune et représente un espace de rencontre pour tous à la jonction entre les différentes parties de la commune. Il s'agit de conforter les équipements déjà existants sur ce terrain : des jeux pour enfants 3-6 ans, un terrain de hand-ball pour les ados, une cabane-buvette mise à disposition des associations de façon ponctuelle.

Les élus souhaitent poursuivre l'aménagement réalisé afin que les familles, les habitants, les enfants investissent davantage les lieux en diversifiant les équipements mis à leur disposition. Ce projet consistera notamment à :

- **Conforter les équipements existants en diversifiant les publics visés :**

-1.1 Aménagement pour les enfants au-dessus de 6 ans par un parcours d'agrès et d'agilité pour enfants et adolescents
implantation : le long du grillage bord Moselle (entre table ping-pong et terrain de boules)

-1.2 Structure de grimpe type araignée sur sol gravillons diamètre 7m

-1.3 Jeu à translation pour terrain plat (tyrolienne) 28m de long au sol/ à partir de 4 ans

-1.4 Balançoires de type nid pour recevoir des enfants à mobilité réduite ou plusieurs enfants à la fois

-1.5 Remplacement des deux paniers de basket sur terrain existant pour adolescents-adultes

➤ **Disposer du mobilier destiné à la détente :**

-2.3 Tables et bancs type pique-nique bois traité autoclave 4 lots,

➤ **Installer des jeux pour favoriser les activités de réflexion à plusieurs qui font appel à des compétences cognitives, de déduction, de logique. A pratiquer entre enfants ou avec des adultes.**

-3.1 Jeux en grand de type puissance 4 et autres jeux d'adresse

➤ **Réaliser la végétalisation du site :**

Les arbres du Chaubourot subissent comme tous les végétaux les changements climatiques. Leur renouvellement par des essences plus adaptées doit être envisagé dans le cadre de cet aménagement.

-4.1 Plantation d'arbres d'ornement et de fruitiers avec terrassement et mise en place

➤ **Recevoir et informer les utilisateurs afin de les sensibiliser aux questions environnementales et au respect des équipements collectifs**

-5.1 Signalétique par deux panneaux de part et d'autre du site.

-5.2 Bungalow sanitaire auto-nettoyant avec accès PMR sur dalle béton existante

Dans la perspective de la réalisation de ces infrastructures destinées à satisfaire les services de base en milieu rural, un devis a été établi par la Société MEFRAN pour un montant de 101 669 € ht concernant les jeux d'extérieur et un autre par la Société MPS pour le bungalow sanitaire d'un montant de 31 150 € ht,

Après avoir remercié Anne ROZAIRE pour toutes ces explications, le Maire propose donc que le conseil municipal :

✓ **DONNE SON ACCORD** sur les aménagements proposés qui permettront de favoriser l'offre de loisirs et de multiplier les lieux de plein air et de convivialité,

- ✓ **VALIDE** les devis pour un montant de 132 819 € ht, soit 159 382,80 € ttc,
- ✓ **SOLLICITE** une aide financière au titre du plan de relance UE-FEADER dans le cadre de l'appel à projets « soutien aux services de base en milieu rural »,
- ✓ **CONFIRME** qu'aucune autre aide publique n'a été sollicitée pour ce projet,
- ✓ **AJUSTE** le programme budgétaire n° 202104 inscrit au budget primitif 2021 sous l'intitulé « Diagnostic du Chaubourot et aménagements » de la manière suivante :
 - Prog 202104 - Diagnostic du Chaubourot et aménagements » = + 90 000 €
 - Prog 202105 - Aire de jeux des écoles = - 50 000 €
 - Prog 05.2019 - Réfection de voiries diverses = + 15 000 €
 - Prog 201906 - Réfection des WC des écoles = - 15 000 €
 - Prog 201906 - Réfection des WC des écoles = + 10 000 €
- ✓ **S'ENGAGE** à prendre en charge la partie non subventionnée et à maintenir les équipements en bon état de fonctionnement.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°48/2021 : APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE SPL XDEMAT POUR L'EXERCICE 2020

Le Maire rappelle que, par délibération du 20 novembre 2017, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société. Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale. Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration. Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

En conséquence, le Maire demande au Conseil Municipal :

- ✓ Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,
 - ✓ Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,
 - ✓ Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,
- de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de donner acte de cette communication.

ADOpte A L'UNANIMITE

N°49/2021 DECISION MODIFICATIVE N°2021/04 CONCERNANT L'AJUSTEMENT DES AMORTISSEMENTS

Le Maire rappelle que le budget primitif doit être voté avant le 15 avril de l'année mais que ce document peut être modifié et ajusté tout au long de l'exercice budgétaire par le biais de décisions modificatives. Cette quatrième décision modificative concerne l'ajustement des crédits destinés aux amortissements qui avaient été sous-estimés au budget primitif 2021.

Le Maire présente les crédits votés au budget primitif et les ajustements envisagés :

| N° DM | Date | Objet | Montant |
|-------|------------|---|---------------|
| 2 | 06/09/2021 | Ajustements des amortissements | |
| | | 022 - Dépenses imprévues | -295,00 |
| | | 6811 - Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles | 295,00 |
| | | TOTAL FONCTIONNEMENT | 0,00 |
| | | 020 - Dépenses imprévues | 295,00 |
| | | TOTAL INVESTISSEMENT | 295,00 |
| | | TOTAL DEPENSES | 295,00 |
| | | 28041511 - Biens mobiliers, matériel et études | 295,00 |
| | | TOTAL INVESTISSEMENT | 295,00 |
| | | TOTAL RECETTES | 295,00 |
| | | TOTAL GENERAL DES DEPENSES | 295,00 |
| | | TOTAL GENERAL DES RECETTES | 295,00 |

Après cette présentation, le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ADOPTER la décision modificative n°2021/04 au budget primitif 2021 afin de permettre les amortissements pour l'exercice budgétaire 2021.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N°50/2021 : DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION

Le Maire rappelle que, par délibération en date du 02 juin 2020, l'assemblée délibérante lui a octroyé une délégation pour certaines affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à la réglementation, il doit informer à chaque séance de conseil municipal de l'utilisation qu'il en a faite.

En conséquence, le Maire donne lecture aux élus municipaux des décisions prises dans le cadre de cette délégation et qu'il a notamment :

1. Renoncé à exercer le droit de préemption sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) présentées par :

| N° | DATE | PROPRIETAIRE | NOTAIRE | IMMEUBLE |
|-------|------------|----------------|------------|----------|
| 13/21 | 28/07/2021 | SPANAGEL Eric | Me PIERSON | BATI |
| 14/21 | 11/08/2021 | JORGE Ambroise | Me GEGOUT | BATI |

2. Prononcé la délivrance des concessions de cimetière suivantes :
 - Concession cinquantenaire à Marc CICHY et sa famille
 - Concession trentenaire à Servane RAGGIOLI et sa famille
3. Esté en justice afin de défendre la commune :

Néant
4. Passé les marchés publics suivants pour le compte de la commune de FLAVIGNY-sur-MOSELLE (voir état ci-joint).

ADOPTE A L'UNANIMITE

A vingt-deux heures quinze, l'ordre du jour étant épuisé,
le Président lève la séance.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAVIGNY SUR MOSELLE
Séance ordinaire du 13 septembre 2021 - del 46/2021 à 50/2021

| | |
|---------------------------------------|--|
| Marcel TEDESCO | |
| Dominique RAVEY | |
| Pascal DURAND | |
| Anne ROZAIRE | |
| Jean-Claude ROMARY | |
| Dominique ROUSSEAU | |
| Marie-Claude CARDOT | |
| Cathy GREINER | |
| Frédérique SIMONIN | |
| Laurent NOISETTE | |
| Valérie JACOB | |
| Guillaume ÉTÉVÉ | |
| Christine MEYER | |
| Sébastien FRESSE | |
| Séverine HUSSON | |
| Gérard GEORGEL | |
| Stéphanie HINDELANG | |
| Anthony GIRAUD | |
| Christian BOURGAUX | |